

61

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO R 61

MATIÈRES PLASTIQUES
DÉTERMINATION DE LA MASSE VOLUMIQUE APPARENTE
DES MATIÈRES À MOULER
NON SUSCEPTIBLES DE S'ÉCOULER À TRAVERS UN ENTONNOIR DONNÉ

1^{ère} ÉDITION

Avril 1958

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 61, *Détermination de la masse volumique apparente des matières à mouler non susceptibles de s'écouler à travers un entonnoir donné*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 61, *Matières plastiques*, dont le Secrétariat est assuré par l'American Standards Association, Incorporated (ASA).

Au cours de la deuxième réunion, tenue à Turin, en octobre 1952, le Comité Technique confia l'étude de cette question à son Groupe de travail N° 5, *Propriétés physico-chimiques*, sous la présidence du Royaume-Uni.

La proposition élaborée par ce Groupe de travail fut présentée au Comité Technique lors de sa troisième réunion plénière, tenue à Stockholm, en août 1953; elle fut ensuite soumise par correspondance aux membres du Comité Technique, à titre d'avant-projet de Recommandation ISO.

Au cours de la quatrième réunion d'ISO/TC 61, tenue à Brighton, en octobre 1954, cet avant-projet fit l'objet d'un nouvel examen et fut adopté, sous réserve de quelques amendements, comme Projet de Recommandation ISO.

En date du 31 décembre 1955, le Projet de Recommandation ISO fut distribué à tous les Comités Membres de l'ISO et, compte tenu de quelques amendements, il fut approuvé par les 29 Comités Membres suivants, sur un total de 37:

Allemagne	Inde	Portugal
Australie	Irlande	Royaume-Uni
Autriche	Israël	Suède
Bulgarie	Italie	Tchécoslovaquie
Chili	Japon	Turquie
*Danemark	Mexique	Union Sud-Africaine
Espagne	Nouvelle-Zélande	U.R.S.S.
Finlande	Pakistan	U.S.A.
France	Pays-Bas	Yougoslavie
*Grèce	Pologne	

Aucun Comité Membre ne s'est opposé à l'approbation du Projet.

Le Projet de Recommandation ISO fut ensuite soumis par correspondance au Conseil de l'ISO qui décida, en avril 1958, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

* Ces Comités Membres ont déclaré qu'ils n'avaient pas d'objection à formuler contre l'approbation du Projet.

MATIÈRES PLASTIQUES

DÉTERMINATION DE LA MASSE VOLUMIQUE APPARENTE DES MATIÈRES À MOULER NON SUSCEPTIBLES DE S'ÉCOULER À TRAVERS UN ENTONNOIR DONNÉ

1. OBJET

- 1.1 Cette méthode d'essai définit les conditions dans lesquelles est déterminée la masse volumique apparente, c'est-à-dire la masse par unité de volume, des matières à mouler non tassées, qui ne sont pas susceptibles de s'écouler à travers un entonnoir d'un modèle déterminé*.
- 1.2 La connaissance de la masse volumique apparente ne peut servir à comparer l'expansion ou le foisonnement de matières à mouler que si leur densité à l'état moulé est approximativement la même.

2. APPAREILLAGE

- 2.1 L'appareillage comprend les éléments suivants:

- a) balance d'une précision de 0,1 g;
- b) cylindre mesureur, soigneusement poli à l'intérieur, qui peut être réalisé en métal, d'une capacité de $1\ 000\text{ ml} \pm 20\text{ ml}$ et d'un diamètre intérieur de $90\text{ mm} \pm 2\text{ mm}$.
- c) piston constitué par un cylindre creux d'une masse de $2\ 300\text{ g} \pm 20\text{ g}$, fermé à une extrémité et ayant un diamètre extérieur légèrement inférieur au diamètre intérieur du cylindre mesureur. Le piston peut être chargé à l'aide de plombs de chasse.

3. MODE OPÉRATOIRE

- 3.1 Une quantité de $60\text{ g} \pm 0,2\text{ g}$ de matière non tassée est versée peu à peu dans le cylindre mesureur de telle façon qu'elle soit répartie également, sa surface étant aussi horizontale que possible. Le piston est ensuite descendu lentement dans le cylindre mesureur jusqu'à ce qu'il repose entièrement sur la matière. Après une période d'une minute, le piston restant en place sur la matière, la hauteur de la matière est mesurée au millimètre près. Un moyen pratique de mesurer la hauteur de la matière est donné, par exemple, par une échelle graduée verticale, tracée sur la surface extérieure du piston.
- 3.2 Trois déterminations sont faites sur l'échantillon de matière à mouler soumise à l'essai.

* Voir Recommandation ISO/R 60, *Matières plastiques - Détermination de la masse volumique apparente des matières à mouler susceptibles de s'écouler à travers un entonnoir donné.*